

Dans le rétroviseur de l'Histoire

Les sources du formatage politique de Charlemagne

Hans Herth*

» Fondateur de dynastie, inventeur de la monarchie française et du futur Saint-Empire, croisé avant l'heure, père de l'école, organisateur de la vassalité et même canonisé (par l'antipape Pascal III et pour quelques années seulement), Charlemagne est revendiqué partout et par tous. Aujourd'hui, on voit en lui le héros précurseur de l'unité européenne. Tous les mythes semblent permis. Raison de plus pour douter un peu.

Les acteurs politiques du passé européen, y compris les « visionnaires », n'avaient pas pour projet ce qui se réalise sous nos yeux aujourd'hui, tant bien que mal. Charlemagne n'échappe pas à la règle et son Europe ne préfigure en rien la construction politique actuelle. Tout au plus existe-t-il une continuité européenne dans l'Histoire.

Pourtant, sans cesse on réinvente ce Charlemagne fondateur comme le patriarche d'une saga historique aboutissant enfin, malgré d'interminables errements, à notre Europe, un vieux rêve longtemps contrarié. En concevant notre présent comme l'aboutissement logique d'un déroulement linéaire depuis un projet initial, nous déroulons



Auf der Esplanade von Notre-Dame, Paris

Karl der Große im Rückblick

Dynastiengründer, Erfinder der französischen Monarchie und des künftigen Heiligen Römischen Reiches deutscher Nation, Initiator von Schulen, Reformator des Lehnswesens und Vasallentums und (vom Gegenpapst Paschalis III. gebilligt) für einige Jahre heiliggesprochen, wurde und wird Karl der Große überall und von allen vereinnahmt.

Im Nachhinein sieht man in ihm den heldenhaften Wegbereiter der europäischen Einheit; alle Mythen scheinen erlaubt. Ein Grund für unseren Autor, zu zweifeln und Karls Europa, sein Verhältnis zu Rom (und damit zum Christentum), seine Macht, seine Herrschaft und Verwaltung, seine Eroberungskriege, die Ausdehnung seines Reiches u. a. noch einmal genauer zu betrachten.

Das Fazit: „*Karl der Große, Imperator Romani Imperii, war ein römischer Rheinländer oder der größte der Römer, mit fränkischem Ursprung.*“ Red.

* Hans Herth est sociologue et président de la Fédération des Associations Franco-Allemandes pour l'Europe (FAFA).

notre histoire depuis le présent jusqu'à sa source. En réalité, les décisions historiques partent d'un diagnostic du présent et du constat de l'accumulation des dégradations. Elles bénéficient des expériences passées, du savoir-faire transmis par les prédécesseurs. L'objectif est de résoudre les conflits et de corriger un cours critiquable de l'histoire. Si vision il y a, elle est dans le rétroviseur, elle est refus de la « décadence », nostalgie d'un passé idéalisé et souvenir d'un paradis perdu.

Faisons de prime abord l'hypothèse que Charlemagne ignorait la chute de l'Empire romain et que, comme ses prédécesseurs, il s'interrogeait sur les voies possibles pour renouer avec la réussite de Rome et gérer la paix civile européenne. L'exemple de Constantin n'a cessé de hanter l'Antiquité tardive. Charlemagne avait lui aussi succombé à la fascination. Il se mêlait de théologie, présidait les conciles et contrôlait la nomination des évêques. Certes, Léon III lui avait symboliquement signifié la frontière à ne pas franchir en l'empêchant de se couronner lui-même et avait ainsi rejeté sa subordination à la couronne.



Le couronnement de Charlemagne de Josef Kehren

Mais ce même pape négocia en 801 le projet d'union de Charlemagne et de l'impératrice Irène l'Athénienne en vue de la reconstitution de l'unité romaine. La nostalgie du passé constantinien était bien, y compris celle d'une unité romaine, avec l'Orient gréco-romain. Trois siècles plus tôt, un autre monarque franc, Clovis (que la tradition républicaine consacra comme premier roi de la future France) ambitionnait lui aussi d'incarner cet

idéal. Son hagiographe, Grégoire de Tours, n'hésite pas à le glorifier en « *nouveau Constantin* ».

En étendant la souveraineté franque vers l'est, Charlemagne impose son modèle à un monde politique et social non romanisé. A première vue, Charlemagne y réussit au point que, dans la Francie orientale, née du démantèlement de son Empire, les Ottoniens « sembleront » vouloir reprendre le flambeau et donner les pleins pouvoirs – et tous les pouvoirs – à l'Etat. « Sembleront », car il y aurait beaucoup à dire sur la tactique des empereurs germaniques à user de la *Reichskirche* comme d'un contrepoids pour neutraliser le rôle des grandes dynasties ducales. En dernier ressort, la puissance des empereurs dépendra toujours du bon vouloir de la cohorte des grands princes du Saint-Empire. Leurs souverainetés « régionales » correspondent à des territoires politiques traditionnels qu'on ne saurait réduire à de simples subdivisions d'un ensemble.

Ainsi, le pouvoir des rois germaniques ne pouvait que procéder de la délégation accordée par l'ensemble des princes à l'un des leurs – un *primus inter pares* – souverain de l'une des différentes nations germaniques. Le nom du *Reich der deutschen Nationen* (au pluriel) pour désigner l'aire géographique allemande du Saint-Empire persistera jusqu'à la fin du 15^e siècle. En Francie occidentale par contre, malgré toutes les tentatives fédéralistes, le principe dynastique sera définitivement conforté par Charlemagne et sa conception de l'Etat.

L'ambivalence de Charlemagne

La future division de l'Empire entre Francie orientale et occidentale correspond à une division sociologique antique, bien ancrée et durable, et Charlemagne doit y jouer deux partitions parfois contradictoires. Cela explique-t-il, qu'en bon fils de Pépin, il prolonge une certaine « re-germanisation » du règne franc sur la Gaule ? Le choix de ses résidences, quasiment toutes localisées en terres germaniques, les chansons et légendes de son enfance qu'il avait fait écrire en langue francique, son souci de fixer les particularismes locaux et lois nationales des Bavarois, Frisons et Saxons dans les capitulaires en sont les signes multiples et répétés. Plus largement, le Capitulaire de *villis vel curtis im-*

perialibus s'apparente plus à une somme encyclopédique qui fusionne les savoirs romano-helléniques et celto-germaniques qu'à un simple code constitutionnel qui fixe les règles globales de l'Empire.



Statue équestre de Charlemagne, par Agostino Cornacchini (1725) – Basilique Saint-Pierre du Vatican (Agostino Cornacchini / Vatican)

À l'inverse, Charlemagne agit en législateur unificateur et impose sa réforme administrative jusque dans les marches les plus reculées de l'Empire. Il crée un espace politique et économique nouveau dont la cohésion ne saurait être assurée sans une certaine poigne. Les Saxons en feront l'amère expérience et on cultivera longtemps le souvenir de la dissolution des *things* – institutions républicaines antiques – et de l'affront fait aux libertés germaniques. Mais c'est bien selon la coutume germanique que son premier testament de 806 prévoit le partage de l'Empire entre ses trois fils. Seule la mort prématurée de deux d'entre eux fera de Louis le Pieux l'héritier unique.

De langue maternelle francique, Charlemagne parlait couramment le latin et comprenait le grec. Était-il multiple, tiraillé entre plusieurs cultures ? Faut-il y chercher l'origine de sa curiosité univer-

selle et ses contacts intellectuels jusque dans le monde arabe ? Certains historiens ont fait l'hypothèse qu'il se laissait plus porter par les événements qu'il n'avait d'esprit de système. Quoi qu'il en soit, la difficulté de gouverner simultanément le monde gallo-romain et des territoires restés hors de la tutelle romaine induit probablement une sorte de dédoublement de personnalité politique et ce d'autant plus fortement que Charlemagne a d'abord été conditionné par le passé politique des Francs saliens dans le monde gallo-romain qu'ils gouvernaient depuis Clovis. Pour en prendre la mesure, il faut remonter le temps jusqu'aux sources du formatage politique de Charlemagne.

Le patchwork gallo-romain

En Gaule, le paysage fédéraliste originel avait été annulé par l'unification romaine. Mais le colonisateur avait dû composer avec les anciennes élites locales. Il les laissa en place, en inversant, si besoin était, les anciennes hiérarchies et leurs rapports de dépendances réciproques. Avec le temps, au-delà de ce compromis social et politique « gallo-romain », la réalité sociale deviendra plus en plus composite : si les élites gauloises et romaines coexistent, nombre de familles fusionnent, en particulier au moment de la christianisation partielle des élites. En même temps, les masses paysannes resteront majoritairement païennes. Qui plus est, les grandes métropoles commerçantes de la Gaule avaient accueilli – comme partout dans l'Empire – des populations variées venues d'Orient ou d'Afrique du Nord constituant des groupes religieux diversifiés et plus ou moins licites au sein de l'Empire. Puis, lors de la christianisation, s'y sont multipliées les sectes chrétiennes schismatiques opposées à l'orthodoxie catholique romaine.

Dans ce contexte coloré de la Gaule romaine, chaque crise et chaque affaiblissement du pouvoir impérial encourageait les tentations dynastiques locales. Les villes restaient fortes des richesses de leurs terroirs et de leurs négoce, malgré les incursions de rapines germaniques et les bagaudes. Instable et sans cesse menacée, la Gaule romaine était aussi le foyer privilégié de toutes les aventures politiques des grands généraux en mal de pouvoir impérial.

L'appel d'Honorius aux Wisigoths pour mater une énième rébellion militaire et l'usurpation de Jovin, est le début d'une nouvelle « colonisation » de la Gaule qui se surajoute à la précédente. Les princes des armées auxiliaires fédérées des Wisigoths, mais également Burgondes, puis des Francs saliens, vont progressivement devenir les co-administrateurs de l'Empire et transformeront leurs « concessions » en royaumes. Ainsi, la faillite du pouvoir central avait donné à ces « gendarmes » germaniques le rôle d'allié protecteur de la romanité, fût-ce au prix de la division de l'Empire en grands royaumes. Ils ne sont plus seulement responsables de leurs troupes de guerre au service de Rome, mais aussi des citoyens romains au fur et à mesure que s'effondre l'armature romaine au-dessus des villes épiscopales. Cette « pacification » ajoute une nouvelle couche de gouvernement et parachève la situation du « patchwork » gallo-romain social, politique et religieux dans les territoires qui ne sont plus sous tutelle romaine.

Le cas des Burgondes et des Wisigoths est complexe à l'extrême : ils sont chrétiens, mais arianistes, donc schismatiques. Ils ne reconnaissent pas l'autorité spirituelle de Rome, mais sont néanmoins reconnus des empereurs, puis des papes de la Rome catholique comme protecteurs des chrétiens romains. Jaloux de leur indépendance religieuse, ils commandent à des troupes restées généralement païennes et qui suivent leurs chefs par fidélité à leurs ascendances divines païennes et non pas au nom de la foi de leurs chefs (qui n'avaient cure d'un quelconque principe de conversion collective).

Les nouveaux gouvernants schismatiques composent donc avec le réseau des évêques romains (la seule administration romaine encore viable), les élites gallo-romaines christianisées tantôt liées, tantôt rebelles à l'Eglise, les populations paysannes et urbaines de toutes obédiences, leurs « troupes » païennes, un improbable puzzle à l'équilibre politique précaire, sans cesse recomposé et susceptible d'être déstabilisé.

Comment gouverner la diversité ?

Pour garder leur pleine souveraineté et les avantages inhérents au *feodus*, les rois arianistes optent

pour une forme de gouvernance en cloisonnant les communautés selon des codes de droits parallèles (dont, entre autres, les *lex romana Burgundionum* et le *Codex Euricianus*, suivi du *Bréviaire d'Alaric*). Ces ensembles de règles fixent les rapports cloisonnés entre les populations distinctes germaniques et « autochtones » gallo-romains et réglementent la coexistence entre les différentes communautés religieuses. Mais tôt ou tard cette course à l'équilibre est condamnée. Pour l'annuler il faudrait retourner au niveau romain initial.

En Gaule, cette solution viendra de la périphérie, des Francs saliens, stationnés en Toxiandre, sur la partie nord de la Gaule-Belgique qui restera romaine jusqu'à la défaite de Syagrius, dernier prince romain en Gaule. Longtemps « tranquilles » et fidèles à leur alliance avec Rome, les Francs sont restés païens et largement divisés. Sortes de « provinciaux » isolés, ils font pâle figure en comparaison avec les grands princes arianistes burgondes et wisigothiques qui traitaient d'égal à égal avec les empereurs.

Mais, au moment où les Alamans menacent, Clovis saisit l'opportunité pour amorcer l'unification des Francs et les mener à la victoire commune. A l'occasion de la victoire de Tolbiac (aujourd'hui Zülpich, à l'ouest de Cologne), fort de son nouveau pouvoir, il joue un coup de maître qui rompt avec les habitudes des princes fédérés à Rome : au retour du champ de bataille, son baptême catholique avec l'ensemble de ses guerriers est une façon de se placer de plain pied en romanité et de créer ainsi les conditions d'une annulation progressive des cloisonnements sociaux accumulés.

Par cet acte fondateur, il choisit l'option universaliste et acquiert par la soumission inconditionnelle à l'autorité catholique romaine un pouvoir illimité sur le domaine temporel. Après avoir fait sauter le verrou du royaume romain de Syagrius, il entre en terre wisigothique comme libérateur des chrétiens. Jusqu'à Charlemagne, le règne franc sera un lent processus d'unification politique et religieuse simultanée, qui gommara la multiplicité des statuts superposés hérités de la gestion arianiste. Ainsi naît, le modèle constantinien des monarques francs se construit par rapport à – et contre – une société profondément multiple,

qu'il s'agit toujours d'unir à la mesure des forces centrifuges qui la hantent.

Même si après Clovis, au nom de la coutume germanique, le royaume franc est régulièrement divisé (en *Teilreiche*), la fidélité dynastique est un signe d'une unité qui transcende les divisions territoriales. La fixation du statut de Paris comme ville commune à tous les règnes régionaux francs en est un autre. Paralle-



Le denier de Charlemagne

est le ressort des conquêtes et leur consolidation. Elle permet d'affronter les voisins burgondes et wisigoths, puis ostrogoths et thuringiens, bavarois et saxons, et de reconstruire l'Empire.

À l'opposé, le système germanique (qui prévaudra dans la future Francie orientale), cet équilibre précaire sans cesse renégocié entre l'empereur élu et les dynasties régionales, est une autre forme d'unité. Elle est un consensus qui puise au passé païen, mais se maintiendra au-delà de la christianisation. Les pays germaniques non romanisés n'ont jamais connu la mosaïque sociale, communautaire, religieuse, économique et culturelle de l'empire romain, ni cette juxtaposition explosive que seule une unification radicale peut éradiquer.

L'urgence géo-stratégique

De l'ambition des roitelets francs saliens à celles de Clovis et de Charlemagne, on peut suivre comme un fil rouge une « romanité » renaissante. La solution de l'unification des conquêtes franques est romaine, tout comme les débuts de l'aventure des saliens étaient placés sous le signe de Rome. Mais les opportunités et opportunistes politiques fournissent-ils une explication suffisante ? Sont-ils la seule logique qui consolide cette fidélité franque

à Rome ? Suffisent-ils à expliquer la construction d'une politique dynastique qui se prolonge au delà du putsch de Charles Martel jusqu'à l'Empire de Charlemagne ? Qu'est-ce qui pousse donc les Francs à s'allier à Rome et vouloir la rétablir dans sa plénitude ?

Pour y répondre, on pourrait tenter une hypothèse de type géostratégique : entre les princes de l'embouchure du Rhin et la puissance maritime et marchande romaine, il existe obligatoirement une complicité et une réciprocité, voire une interdépendance. Les Francs, ces premiers *Germani* signalés par Poseidonius avant la conquête des Gaules, sont admis comme peuple fédéré dès la moitié du 4^e siècle. Cette armée auxiliaire pacifie une façade maritime qui est au centre d'un bassin d'échanges maritimes et fluviaux essentiels. Région de production d'importants surplus agricoles mais probable lieu aussi de concentration de productions de biens manufacturés divers, sa vitalité (et celle des princes qui la contrôlent) ne peut que s'enrichir des liens avec l'autre grand bassin d'échanges et des productions de masse afférentes qu'est la Méditerranée. Ces deux univers sont joints par la voie fluviale de la Seine, puis le court chemin terrestre vers la Saône et le Rhône. Le contrôle de cet axe est essentiel aux Francs. Qui plus est, Paris y occupe une place privilégiée : c'est là que convergent plusieurs rivières qui surcreusent l'assiette calcaire du bassin parisien. Cette particularité physique permet une déclivité douce de tous les grands axes terrestres de la Gaule du Nord dans des vallées qui convergent vers la Seine, un fleuve d'une régularité exemplaire, dans la région parisienne. C'est ici que l'on peut acheminer, collecter, embarquer et débarquer plus facilement les charges lourdes pour les redistribuer. La Seine et Paris constituent ainsi deux atouts de taille pour maîtriser les rapports entre l'économie méditerranéenne et celle de la façade maritime de la Manche et la Mer du Nord, aux embouchures du Rhin, de l'Escaut, de la Meuse et de la Tamise. Cette aire géographique et économique apparaît ainsi comme un appendice naturel du monde méditerranéen, dont la destinée ne peut être que romaine. Charlemagne, *Imperator Romani Imperii*, était un Rhénan romain ou le plus grand des Romains d'origine franque.